

Paris, le 13 décembre 2001 n°406/D130

Formation MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

Réunion du 29 mai 2001

Compte rendu de l'examen des avant-projets
de programmes statistiques pour 2002

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA REUNION

LISTE DES DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN REUNION

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Monnaie, finance, balance des paiements le 29 mai 2001

1. Le Conseil souhaite que des informations statistiques soient mises à la disposition des utilisateurs sur la production des crédits nouveaux et la destination de ces crédits (logement, équipement des entreprises, exportations, ...) au sein de la zone euro.
2. Le Conseil constate avec satisfaction les travaux réalisés par la Banque de France en vue d'assurer la continuité des informations sur la balance des paiements au moment du passage à l'euro fiduciaire en 2002.
3. Le Conseil recommande que lui soit présentée par la Direction de la balance des paiements de la Banque de France une évaluation de l'impact de l'instauration du seuil déclaratif des banques pour le compte des PME à 12 500 euros sur l'estimation des données de services et de revenus dans les transactions courantes et que lui soient proposées des solutions pour y remédier. Le Conseil souhaite être informé des conséquences de cela sur le compte du reste du monde de l'INSEE. Dans le même cadre, et compte tenu des choix européens en cours, les orientations de moyen terme concernant l'évolution de la collecte (banques, grandes entreprises, PME) par la Banque de France seront évoquées.
4. Le Conseil souhaite que l'accès aux informations statistiques sur les assurances soit amélioré. L'extension au secteur des assurances du règlement européen sur les statistiques structurelles d'entreprises pourra servir d'appui à cette démarche.
5. Le Conseil souhaite qu'une réflexion soit entreprise sur les moyens de permettre un accès à des données individuelles sur les banques et les assurances à des fins statistiques.
6. Le Conseil porte une attention particulière à la qualité des données issues des comptes trimestriels des administrations publiques en cours de mise en place d'ici à 2005 au plan communautaire. Il demande à être tenu informé des développements de cette opération.
7. Le Conseil salue les efforts importants engagés par la Banque de France et par l'INSEE en vue d'amorcer la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur les investissements directs étrangers en France.

Commentaire [BdF1]: M. Pécha s'interroge de savoir si cela ne concernait pas également les assurances. Pouvez-vous vérifier ce point ? Merci

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2002 à la formation Monnaie, finance, balance des paiements réunie le 29 mai 2001.

BANQUE DE FRANCE

COMMISSION DE CONTRÔLE DES ASSURANCES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale de la Comptabilité publique - DGCP - 5ème sous-direction
- Direction générale de la Comptabilité publique - DGCP - 6ème sous-direction

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

- Direction générale des Collectivités locales - DGCL

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, MINISTÈRE DE LA RECHERCHE

- Sous-direction des études statistiques - SDES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA
FORMATION MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS
- 29 mai 2001 -

Président : Jean-Paul POLLIN, Professeur à l'Université d'Orléans - Droits et sciences économiques

Rapporteur de séance : Marc-Alain BAHUCHET, DESM (SESOF) à la Banque de France

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- I - Introduction générale (M. POLLIN)
- II - Suivi des avis donnés sur le programme 2001 (M. BAHUCHET)
- III - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2002 (M. BAHUCHET)
 - 1. Exposé synthétique
 - 2. Débat
- IV - Point des travaux statistiques à moyen terme 1999-2003
- V - Suivi annuel du rapport sur les investissements directs étrangers en France (M. NIVAT, M. DEPOUTOT)
- VI - Les comptes trimestriels non-financiers des administrations publiques (M. LEQUILLER)
- VII - Projet d'avis de la formation (Mme AMIEL)

LISTE DES PARTICIPANTS

Mme	ALLERON Monique	CES
Mme	AMIEL Marie-Hélène	Secrétaire général adjoint du CNIS
M.	BAHUCHET Marc-Alain	SESOF
Mme	BARDOS Mireille	Banque de France
M.	CHEVALLIER Patrice	APCM
Mme	CHODORGE Maryse	DGDDI
M.	CORDIER Jean	Banque de France
M.	DEPOUTOT Raoul	INSEE
Mme	FAURE Martine	DGCP
M.	GRIGNON Thierry	PRÉVISION B-O-F
M.	LE GLÉAU Jean-Pierre	Ministère de l'Intérieur - DGCL
M.	LEFEBVRE Hugues	IEDOM
M.	LEQUILLER François	INSEE
M.	NIVAT Dominique	Banque de France
M.	PAJOT Mickael	DP
Mme	PARENT Marie-Christine	DGCP
Mme	PAVARD Christiane	CNIS
M.	PECHA Jacques	Banque de France
M.	PUIG Jean-Pierre	CNIS
Mme	RABAUD Isabelle	Direction du Trésor
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M.	ROUSSEL Michel	METL / SES

Absents excusés

M.	ISNARD René	CGP
M.	JOLY Bernard	Sénateur de Haute Saône
M.	SALUSTRO Edouard	Société SALUSTRO REYDEL

I - INTRODUCTION GENERALE (M. POLLIN)

M. Pollin remercie les membres de la formation présents et demande que l'on excuse M. Isnard, M. Joly et M. Salustro qui ont signalé au secrétariat du CNIS leur empêchement.

M. Pollin indique qu'il a accepté le mandat de président de cette formation, en remplacement de M. de BOISSIEU qui a souhaité en quitter la présidence.

En ce qui le concerne, il dirige le laboratoire d'économie de l'université d'Orléans dont les travaux portent principalement sur les domaines monétaire et financier, et qui a la responsabilité d'un groupement de recherche qui rassemble les équipes françaises travaillant sur ces thèmes.

Les travaux du laboratoire et de lui-même portant pour l'essentiel sur la théorie monétaire et l'économie bancaire, son intérêt pour la production statistique est évident et l'a amené à accepter la proposition du CNIS.

II - III - IV - SUIVI DES AVIS DONNES SUR LE PROGRAMME 2001, EXAMEN DES AVANT-PROJETS DE PROGRAMME POUR 2002 et MOYEN TERME (M. BAHUCHET)

1 et 2. Exposé synthétique et débats. (M. Bahuchet, Mme Bardos, M. Cordier, M. Depoutot, Mme Faure, M. Lequiller, M. Nivat, Mme Parent, M. Pecha, Mme Rabot, M. Renard)

M. Bahuchet précise qu'il reviendra sur le premier avis de l'année passée, lors de la présentation du programme 2002 pour éviter les redites.

Concernant l'avis n°2, M. Bahuchet signale qu'une étape importante vient d'être franchie puisque pour la première fois la Banque Centrale Européenne (BCE) vient de publier un tableau des placements et des financements, en flux et en encours, sur l'ensemble de la zone euro. Il est probable que des développements sont à venir.

Pour l'avis n°3, M. Bahuchet indique que le premier aménagement de la base Actions sera achevé fin 2001, avec un objectif à fin 2004 pour la rénovation complète qui permettra des travaux ponctuels plus précis que ceux que l'on peut réaliser actuellement. Les données de la première version de la base réaménagée seront disponibles fin 2001.

En ce qui concerne l'évaluation du poste Voyages de la Balance des paiements, M. Bahuchet signale que les travaux se sont poursuivis au rythme prévu, que des tests seront effectués à l'été 2001, et que la réalisation de l'enquête ne semble pas poser de problèmes particuliers.

M. Bahuchet souligne que la Direction de la balance des paiements a vu ses moyens humains et techniques renforcés, même s'ils peuvent être encore jugés insuffisants, pour donner suite aux recommandations du groupe de travail sur les investissements directs étrangers en France sur les FATS. Cette dotation ouvre la phase de réalisation.

Au sujet du dernier avis, M. Bahuchet rappelle que le rapport sur la connaissance statistique des finances publiques locales a été diffusé à l'automne 2000 et indique que le groupe se réunira cet automne, notamment, pour mettre au point un guide sur les sources d'information comme cela était prévu dans le rapport.

M. Pollin demande dans quels délais on pourrait avoir un TOF européen complet.

M. Cordier précise que quelques problèmes sont à résoudre avant de pouvoir en disposer. Des efforts assez importants ont été consentis pour avoir un compte financier des administrations publiques à un rythme trimestriel, mais dans la mesure où tous les pays ne sont pas également prêts à délivrer les chiffres requis par les réglementations en cours, la date de mise à disposition d'un TOF européen ne peut être précisée. La BCE insiste pour qu'il y ait un détail relativement important au niveau des comptes financiers trimestriels des APU de façon à pouvoir récupérer ce détail pour la confection d'un TOF européen plus global.

Ceci étant, avec la publication régulière du tableau des financements et des investissements, un pas notable a été franchi. La fraîcheur des données publiées n'est pas encore satisfaisante puisque la parution d'avril mai ne concerne que le deuxième trimestre 2000, mais ce n'en est pas moins un élément important.

Une autre étape à franchir pour un TOF européen est conditionnée par les avancées en matière de balances des paiements européennes.

Ceci fait du TOF un jeu de poupées russes un peu difficile à conduire, avec des calendriers très précis, et qui l'amène à penser que la réponse positive est pour un horizon plus lointain.

M. Pollin demande dans quelle mesure on peut avoir des statistiques fiables et comparables, sinon en trimestriel du moins en annuel, sur les placements et financements dans la plupart des pays de l'euroland.

M. Cordier répond que cela dépend de la périodicité. Les comptes financiers annuels de la plupart des pays, il doit manquer l'Irlande et le Luxembourg, sont disponibles depuis la fin de l'année 2000 sur "New-chronos", les données chiffrées ayant été transmises en septembre et mises à disposition en décembre.

Cette année, les pays se sont engagés à fournir les comptes financiers dès qu'ils sont prêts et non en septembre, la base sera ainsi chargée en temps continu et Eurostat mettra les données à disposition selon la procédure précédente pratiquement stabilisée.

Pour les comptes trimestriels des chiffres nationaux sont fournis, pour peu qu'ils existent, à la BCE, mais celle-ci ne publie pas de données nationales. Elle s'en sert pour construire des tableaux de financements et d'investissements pour l'ensemble de la zone euro.

M. Cordier précise, pour répondre à la question de M. Pollin, qu'on a bien des éléments à comparer, pour autant que chaque pays délivre des comptes financiers trimestriels de façon standard.

M. Renard intervient sur l'adoption en septembre d'un plan d'actions visant l'accélération de la transmission des statistiques qui a été conduit à la demande de la BCE.

Dans la sphère réelle cela a été reçu comme une pression importante qui pose un certain nombre de problèmes tant aux entreprises qu'aux services enquêteurs. Cette accélération n'est pas simple même si elle est souhaitable.

Au sein de la formation il souhaiterait que l'aspect de la symétrie soit évoqué. Il est bien que la BCE demande aux entreprises d'accélérer leurs déclarations mais est-elle à même de fournir des indications en parallèle, aussi rapidement, sur toute une série d'éléments qui sont de son ressort.

Par exemple sur la production des crédits nouveaux au sens financier, essentiellement en fonction de grands secteurs, et de la destination de ces crédits : l'export, le logement, l'automobile, les équipements pour les entreprises...etc.

M. Cordier indique qu'il y a plusieurs points, sinon de satisfaction, du moins de réponse.

Il y a d'abord la réglementation de 1998, concernant les statistiques monétaires, en cours de révision au sein du SEBC; il y a un exercice d'examen du coût et des avantages d'une extension des obligations de déclarations statistiques, obligation qui repose essentiellement sur le secteur bancaire.

Il essaie avec les 11 pays concernés, par des contacts relativement appuyés avec le secteur bancaire, d'évaluer l'extension de déclarations qui portent par exemple sur les ventilations mensuelles des crédits en fonction de leur destination, mais il est plus facile d'accéder à ce type de données dans certains pays que dans d'autres. Les banques sont réticentes à une coopération qu'elles considèrent comme une augmentation de leurs obligations statistiques, dont elles ne voient pas toujours les avantages.

La Banque de France est également intéressée par la ventilation par destinations, mais il est difficile d'obtenir ces informations au contraire des ventilations par échéances telles que l'obtient l'Allemagne, aussi la tentation est grande de généraliser la demande de ventilation plutôt par échéances que par destinations.

Un travail important est fait sur l'harmonisation des taux bancaires

Cette harmonisation repose largement sur la bonne volonté des banques, avec là encore des arbitrages sur le type d'informations qui peuvent être demandées au niveau des crédits nouveaux et sur les taux débiteurs les concernant, car elles viennent en compétition avec les autres obligations statistiques demandées aux banques.

M. Renard rappelle néanmoins que la demande de la BCE concerne des dizaines de milliers d'entreprises à travers l'Europe au contraire de celle qui est faite à nettement moins de banques.

A l'invitation de M. Pollin, M. Bahuchet ouvre la présentation des avant projets de programmes statistiques 2002.

M. Bahuchet évoquera le moyen terme (**point IV**) au détour de points spécifiques des avant projets, et présentera les travaux saillants et nouveaux, laissant les responsables de chaque unité compléter autant que de besoin.

M. Bahuchet indique pour les Statistiques monétaires que les travaux annoncés plus haut sur les taux d'intérêt bancaires, sous l'égide de la BCE, seront réalisés avec une méthodologie harmonisée et des recommandations qui permettront d'avoir une statistique homogène sur l'ensemble de la zone euro.

En ce qui concerne les statistiques financières, figure au programme des comptes nationaux financiers, l'élaboration d'un compte financier français à l'image de celui qui est fait au niveau de la zone euro, de façon à pouvoir avoir un point de comparaison si l'on s'intéresse uniquement à la France.

En matière de statistique financière de la comptabilité nationale, comme pour les comptes non-financiers, l'année 2002 sera consacrée aux travaux de mise en place de la nouvelle base 2000, travaux qui s'achèveront en 2004 et qui entrent donc dans le moyen terme.

En ce qui concerne les statistiques réalisées sur les valeurs mobilières l'année 2002 va être dédiée à l'approfondissement des travaux d'homogénéisation au niveau de la zone de ce qu'on appelle la grande base Titres.

M. Pollin demande en quoi consiste l'harmonisation et si elle est représentée par l'enquête Banque de France sur le coût du crédit.

M. Cordier répond que cela y ressemble, mais que les pratiques nationales sont assez différentes d'un pays à l'autre. Différentes techniques s'opposent et il faut trouver comment converger. Les discussions sont en cours. Si elles aboutissent cela devrait limiter la charge de "reporting" des établissements bancaires.

L'orientation pressentie irait plutôt vers un type qui s'apparenterait à l'enquête coût du crédit, mais différente de sa forme actuelle.

M. Pollin constate qu'il n'est pas possible de savoir comment les taux de crédits pratiqués sont plutôt affectés à un type d'entreprise ou à une autre.

M. Cordier lui répond que l'on a tel ou tel type de destination, mais pas d'entreprise, puisqu'il n'y a pas d'appariement entre le fichier entreprises et le fichier des taux., Sans dire que cela ne sera jamais, il ne voit pas dans un avenir proche l'aboutissement de cette demande.

M. Bahuchet reprend le programme des avants projets par les travaux de la balance des paiements, marqués par les conséquences, en matière de statistique, de l'introduction de l'euro fiduciaire.

En plus du point évoqué dans les avis sur le poste Voyages, il est intéressant de noter que dans la mesure du possible, une moindre pression sur les entreprises fournissant de l'information va s'exercer, via l'application informatique SAPHIR et donc alléger leur charge.

M. Pécha souhaite nuancer l'optimisme des propos de M. Bahuchet en indiquant que le recrutement d'une personne, de l'Insee, va permettre de débiter les travaux d'application des recommandations du rapport sur les investissements directs (FATS) mais de manière très progressive.

Par ailleurs l'allègement doit lui aussi être présenté avec modération. Il est réel pour les banques par le biais de la hausse des seuils de déclarations à 12.500 euros qui sera appliquée dès 2002 par la France alors que d'autres pays comme l'Italie, l'Espagne ou l'Autriche ne le veulent plus, les deux derniers parce qu'ils modifient leur système de collecte dès à présent. Cet allègement pourrait poser de vrais problèmes de ruptures dans les séries.

Il y a en revanche un transfert de charge pour les grandes entreprises. En effet la Banque de France va essayer d'étendre les grands déclarants au secteur des services, qui est mal suivi en balance des paiements et renonce à la déclaration « marchandises ».

M. Lequiller intervient pour souscrire à l'inquiétude, au sens de la comptabilité nationale, d'un manque d'homogénéité dans les séries induit par cet allègement déclaratif.

Certains postes de la balance vont être sérieusement affectés car en dessous de 12500 euros il n'y aura plus ou peu de déclarations pour certaines lignes de services (services financiers, commerciaux). Il faut donc dès le début trouver des méthodes qui permettent d'estimer les déclarations afin de limiter les risques de perturbation des séries.

M. Pécha précise en effet que certaines lignes de services de la balance perdront jusqu'à 40% de l'information précédemment disponible, qu'il ne sera pas possible de retrouver par ailleurs.

M. Pollin, après consultation des membres de la formation, souscrit à la proposition de Mme Amiel, d'un souhait de la formation à ce sujet.

M. Nivat indique que le recrutement des nouveaux grands déclarants pourrait permettre d'améliorer la qualité des statistiques et compensera partiellement cet allègement.

M. Pécha complète l'information en indiquant que le travail est en cours, notamment avec la Direction du Trésor qui doit faire publier l'arrêté qui permettra d'acter l'obligation de déclaration des grandes entreprises de services dans la balance des paiements.

M. Pollin demande plus d'information sur la compensation apportée par ce nouveau plan de déclarants.

M. Pécha propose de réaliser un document expliquant le système déclaratif de la Balance des paiements et comment il y aura compensation, ce document étant présenté et discuté à la réunion d'automne.

M. Lequiller ajoute qu'il pourrait être utile de faire le point en même temps sur le moyen terme des balances des paiements de la zone euro et comment en France se présente le futur car il y a des interrogations sur le devenir des balances de paiements.

Le président et les membres présents sont d'accord pour qu'une partie de la réunion d'automne soit consacrée à ce sujet.

Pour répondre à Mme Rabaud, qui fait état d'une initiative européenne à ce sujet, M. Pécha fait remarquer que cela n'empêche pas le CNIS, au niveau national, de réfléchir également sur ce problème. D'autant que ces réflexions pourraient infléchir l'axe de la position de la délégation française.

M. Cordier fait observer que c'est d'autant plus important qu'il y a un aspect comptabilité nationale financière à ne pas négliger.

La comptabilité nationale financière repose beaucoup sur le compte Reste du monde de la balance des paiements et s'il ne devait rester qu'une seule justification des balances nationales ce serait celle là.

M. Bahuchet reprend la présentation des avants projets 2002, en signalant que pour le secrétariat général de la commission bancaire, la direction de la conjoncture de la Banque de France et les statistiques du système productif, il ne semble pas y avoir de travaux nouveaux.

Mme Bardos précise que ce qui pourrait être considéré comme nouveau, est la montée en charge de leur participation à des réunions de groupes européens pour réfléchir à des problématiques communes ou fournir des statistiques harmonisées. Mais ce n'est qu'un développement de ce qui se faisait précédemment.

M. Pollin affirme son intérêt dans ce programme pour les travaux sur la multi-bancarité ou les relations banques-entreprises qui correspondent à des thèmes sur lesquels on a peu d'éléments.

Il aimerait savoir si les données de la Direction des entreprises peuvent être appariées avec celles détenues par la Commission bancaire.

Mme Bardos précise qu'avec la Commission bancaire les travaux en commun portent essentiellement sur le risque. Dans son rôle de surveillance des banques, la commission s'intéresse à ce qui peut aider dans la surveillance du risque de crédit et la Direction des entreprises dispose de plusieurs outils susceptibles de l'aider à ce niveau.

Mme Bardos confirme à M. Pollin que l'aide consiste en la fourniture de données à valeur ajoutée. Par contre la Commission bancaire ne transmet pas de données, elle suggère le développement de certains travaux qui n'auraient peut-être pas été conduits sans cette incitation.

Pour ce qui est de la multi-bancarité, il s'agit d'une première étude qui approfondit la multiplicité des relations banques-entreprises, les sources de données proviennent de la centrale des risques.

Mme Bardos indique qu'il s'agit d'examiner quelles entreprises ont recours à plusieurs banques et d'essayer en suivant cette caractéristique de voir en quoi cela peut avoir un impact sur les performances ou être un symptôme de risque, selon que l'entreprise a ou non plusieurs banques.

Elle précise à M. Pollin qu'il n'y a pas d'information directe sur le coût du crédit, le calcul des taux d'intérêt apparents sur les données de bilan pourrait être fait, mais sans grande signification.

Avant la reprise de la présentation des avants projets, M. Pollin souhaite une information sur l'absence de programme de la Commission de contrôle des assurances.

Mme Amiel indique que les années précédentes la Commission de contrôle des assurances transmettait un programme sous la forme d'un catalogue des travaux, par ailleurs très abondant.

M. Puig précise que la Commission de contrôle des assurances et la Commission bancaire font partie de ce qu'il appellerait le deuxième cercle des services producteurs et qu'ils se sentent peut-être un peu moins proches du dispositif.

M. Pollin en convient mais demande que ces services soient contactés, afin que ce pan important de la formation, soit à tout le moins, représenté.

Mme Amiel mettra un courrier à la signature du président à ce sujet.

M. Renard fait observer que l'on se trouve peut être avec ce problème, aux confins du rôle et de la fonction statistique d'une autorité de régulation. Dans le monde entreprise-concurrence de la sphère réelle, il serait jugé contraire à la loi de 1951 que la commission de la concurrence soit présente au CNIS.

M. Cordier ajoute que dans le domaine des statistiques monétaires et bancaires, il y a une réglementation européenne qui tend, sous l'égide de la BCE, à se développer et qui rend relativement indépendant tout ce qui touche à la réglementation prudentielle pour ce qui relève du domaine bancaire.

M. Pollin comprend les arguments mais considère cependant qu'il serait utile de savoir si l'on pourrait fournir à l'appareil statistique les informations de ces deux sphères au niveau micro-économique.

M. Cordier signale que la BAFI, entité mise en place par la Banque de France et mentionnée dans les avants projets, centralise les données élémentaires sur les banques. Elle est utilisée par la Commission bancaire pour ce qui relève de ses activités et par la DESM pour ce qui relève des siennes. L'idée conductrice étant d'éviter la duplication des déclarations.

En ce qui concerne les assurances, il n'a pas d'informations précises.

M. Renard fait remarquer qu'il y a une révision du règlement communautaire "enquêtes structurelles" sur le monde évoqué, en cours de négociation. Il serait peut être utile que la formation émette un vœu d'appui à cette évolution.

M. Depoutot précise qu'au niveau européen une démarche a été entamée afin d'inclure dans l'investigation statistique, les assurances et les banques, au même titre que les secteurs industriels, commerciaux ou de services.

En dépit de la consultation du CMFB, la démarche n'a pas été conclusive pour le domaine bancaire, par contre dans le secteur des assurances un règlement a été promulgué qui induit la production d'un assez grand nombre de statistiques. Cela étant, ce sont les commissions de contrôle des assurances de la plupart des pays de la zone qui fournissent les informations, mais dans une approche sensiblement différente de celle de la statistique.

En réponse à la question de M. Lequiller, M. Depoutot précise que l'on peut disposer de données très agrégées au niveau d'Eurostat.

M. Pollin, après en avoir convenu avec les membres de la formation, inscrit ce problème à l'ordre du jour de la réunion d'automne.

Mme Parent reprend la présentation des avant-projets pour la DGCP.

Elle rappelle les principales caractéristiques des productions chiffrées de ce service, qu'elle situe dans le deuxième cercle de services producteurs, évoqué précédemment par le Secrétaire général du CNIS.

La DGCP est orientée en deux directions, d'une part un secteur qui s'occupe plus particulièrement des comptes des administrations centrales et de la sécurité sociale et une sous direction qui travaille sur les aspects finances publiques locales, qui comprennent non seulement les comptes des collectivités locales et des établissements publics locaux, mais également la centralisation des comptes des offices d'HLM et des hôpitaux. Ce deuxième secteur sera présenté par Mme Faure.

Mme Parent précise que le service qu'elle représente, réalise pour le compte de l'Insee et de la Banque de France, les comptes nationaux des administrations publiques.

Dans le programme 2002, seuls les points centraux ont été présentés. Ils vont néanmoins nécessiter de gros investissements en moyens et éventuellement conduire à une modification des applications de centralisation statistique.

Il y a la mise en place à l'horizon 2005 des comptes trimestriels des administrations publiques dont M. Lequiller dira l'essentiel dans la suite de la réunion.

Le deuxième point, qui a été amorcé par le rapporteur, concerne le changement de la base 2000, qui est pilotée par l'Insee. Un changement de base implique l'intégration à la réflexion de tous les ministères qui récupèrent de l'information auprès de la DGCP.

Le service s'occupe également des comptes régionaux et réalise des exploitations fines pour tous les comptes satellites et des exploitations pour les instituts territoriaux.

Mme Parent complète son propos par un problème de sectorisation. A la suite d'une demande des comptables nationaux de la Banque de France, sur la partition par zone des opérations que font les administrations publiques à l'extérieur du territoire national, le service a été amené à engager des travaux de mise en cohérence des sources comptables, de manière à pouvoir utiliser les statistiques disponibles sur l'exécution de la dépense à l'étranger et de cibler le pays destinataire de la dépense, et à l'intérieur du pays destinataire, cibler le secteur institutionnel. Ce n'est pas inscrit dans le programme 2002 parce que cela suppose une intégration lourde des bases comptables mais c'est un des projets à l'ordre du jour de la DGCP sur les comptes des administrations publiques, du moins des administrations d'Etat.

Par ailleurs, elle signale un travail qui est mené depuis deux ans en partenariat avec le ministère de l'emploi et de la solidarité, sur la mise en place d'un plan comptable unique pour les organismes de sécurité sociale et d'une centralisation statistique et comptable des données chiffrées de ces organismes. Cela touche les établissements publics qui gèrent le régime général, mais aussi des établissements de droit privé. Pour le moment cela ne concerne que la protection sociale. L'intégration des informations du secteur des régimes de chômage, dans ce programme de centralisation statistique et comptable, est prévue dans une deuxième phase.

L'idée étant d'une part, d'éviter le plus possible aux caisses nationales les duplications de restitutions des données qu'elles gèrent pour les comptables nationaux et donc d'alléger leur charge par un format commun. Le deuxième objectif étant que la commission des comptes de la sécurité sociale et les comptables nationaux partent de la même base comptable.

L'architecture réglementaire de ce projet va être mise en place par décret, mais il était important de présenter la partie centralisation statistique.

Mme Faure présente les finances publiques locales, deuxième volet des comptes de gestion.

Elle indique que beaucoup de travaux sur les régions, départements et communes sont reconduits dans le programme 2002.

Les travaux nouveaux concernent les établissements publics locaux et tout ce qui touche l'inter-communalité. En particulier, le service a développé une application pour la centralisation des comptes de tous les EPL, application qui permet de se rapprocher d'un détail de rubriques et d'agrégats comptables, proche de ceux des communes.

La publication d'une note de conjoncture pour les groupements fiscalisés a débuté en décembre 2000. Cette note devrait connaître un développement identique à celui qui est fait pour les communes et les départements, en septembre de cette année.

Le service envisage aussi de développer pour les groupements à fiscalité propre, toute une partie de régionalisation et, à terme, s'intéresser à des thèmes comme le traitement des ordures ménagères, l'eau ou l'assainissement.

Mme Parent indique, en complément, que la comptabilité publique est associée au comité de pilotage pour la refonte du compte satellite sur l'eau et l'assainissement, piloté par l'IFEN.

M. Renard confirme à M. Pollin l'intérêt de l'organisation qu'il représente pour tout ce qui a trait aux organismes de protection sociale. Par ailleurs il considère que tous les développements en terme de connaissance du marché, qui concernent les marchés publics liés aux collectivités locales, sont les bienvenus.

M. Le Gléau présente les principaux projets statistiques 2002 de la DGCL, du moins ceux qui abordent l'aspect financier.

Les principales sources d'information sont les comptes administratifs des collectivités, dont la mise à disposition est plus tardive que celle des budgets primitifs, puisqu'ils ne sont établis qu'au mois de juin de l'année qui suit l'exercice.

Depuis deux ans la DGCL publie les comptes administratifs des établissements publics de coopération (EPC) inter-communale à fiscalité propre.

Une exploitation des budgets des plus importants EPC à fiscalité propre, c'est à dire les communautés d'agglomération et les communautés urbaines qui représentent plus du quart de la population française, est envisagée pour l'année prochaine.

Par ailleurs il y a une analyse de la fiscalité directe locale avec base, produits, communes, taux, évolution pour l'ensemble des collectivités.

La plupart de ces informations étant disponibles aussi sur le site internet du service.

M. Le Gléau profite de ce qu'il a la parole pour porter à l'attention de la formation un rapport pour le moins "étonnant" du Sénat.

Ce rapport concerne la statistique sur les finances publiques et qualifie la statistique française en des termes plutôt péjoratifs, et dont l'une des recommandations conseille, à tout le moins, la création d'une instance de concertation entre les producteurs et les utilisateurs de l'information statistique.

Le nom du CNIS n'étant, par ailleurs, pas cité dans l'ouvrage.

Mme Parent regrette qu'aucun responsable de la production statistique à la CP n'ait été contacté par les auteurs de ce rapport, qui souffre par ailleurs de graves lacunes dans la connaissance de la statistique publique.

Elle signale qu'un colloque mettant en débat ce rapport, se tiendra en juin au Sénat et qu'un certain nombre d'administrations seraient invitées à y participer.

Mme Amiel signale un peu en contre point que M. Bourdin, sénateur, indique dans un article de presse, comme exemple à suivre, les travaux du groupe du CNIS et son rapport, sur les finances publiques locales.

M. Pollin invite M. Lequiller à présenter le point VI de l'ordre du jour.

En préambule M. Lequiller reconnaît que la constatation du rapport sur la lacune des comptes trimestriels des administrations est avérée.

V - LES COMPTES TRIMESTRIELS NON-FINANCIERS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (M. LEQUILLER)

M. Lequiller ouvre le point sur les comptes trimestriels non-financiers des administrations publiques en signalant que c'est un domaine où la Comptabilité publique et l'Insee sont étroitement liés.

En juin 1998, M. Strauss-Kahn, ministre de l'économie, avait fait à l'ECOFIN une intervention sur le système statistique de la zone euro, dont le bilan mettait en évidence un certain nombre de lacunes.

Ce bilan étant d'ailleurs publié en annexe d'un des rapports du CNIS. Dans ce bilan, M. Strauss-Kahn recommandait la mise en place d'indicateurs statistiques de finances publiques pour la zone euro.

Cette idée d'indicateurs européens a été reprise par diverses instances ou utilisateurs et s'est transformée en un programme de calcul de comptes trimestriels complets des administrations publiques de la comptabilité nationale, plus exactement sur les recettes et les dépenses des APU dont la définition est, à l'heure actuelle, harmonisée au niveau européen.

Ce programme de comptes fait l'objet de trois règlements européens.

Un est en place depuis le début de l'année 2000. Il couvre la transmission à Eurostat des principales recettes : impôts et cotisations sociales des administrations publiques et d'une petite partie des dépenses qui sont les prestations sociales, autres que les transferts en nature.

L'Insee envoie trimestriellement ces données brutes à Eurostat. Ces données ne sont pas diffusées pour des raisons qui seront indiquées plus loin.

Deux règlements sont en cours de mise en place.

Le premier sur le reste des comptes non financiers des administrations publiques, c'est à dire essentiellement sur le reste des dépenses concernant les évaluations trimestrielles des consommations intermédiaires : investissements, rémunérations et transferts sociaux en nature; y compris le calcul, à l'aide de l'addition du premier et du deuxième règlement, d'un solde besoins-capacités de financement trimestriel, en théorie.

Ce règlement a passé tous les caps des comités européens, y compris le groupe de travail du conseil, et devrait être adopté sous peu par le Conseil.

Avec une majorité de pays membres, l'Insee a demandé et obtenu, l'ajout dans ce deuxième règlement, d'une clause nouvelle qui bloque la diffusion de ces données, tant qu'une étude sur leur qualité n'est pas faite par Eurostat. En effet pour la France comme pour une majorité de pays, ces statistiques trimestrielles des administrations publiques sont complètement nouvelles et il faut avoir du recul et juger de la qualité de ces données avant de les diffuser auprès du public, car l'interprétation trimestrielle des données, par exemple du solde de déficit public, va être difficile et sensible.

Un troisième règlement en est au stade de la comitologie, il a passé le Comité des statistiques Monétaires, Financières et de Balance des paiements (CMFB) et il va être présenté au Comité du programme Statistique (CPS) qui est la réunion des directeurs des Instituts de Statistique Européens, et devrait avant la fin de l'année être adopté par le Conseil.

Il couvre les comptes financiers des administrations publiques. Ce règlement est, en partie, déjà appliqué puisque la DGCP et la Banque de France transmettent depuis quelques mois une partie du passif des administrations publiques de l'Etat, en anticipation de ce règlement, c'est toutefois une partie limitée de ce qui est demandé dans le règlement.

L'ensemble de ces règlements proposent des calendriers par étape pour la fourniture de ces données.

Ils fixent un délai maximal pour juin 2005.

Ces trois règlements demandant qu'en juin 2005, un système complet financier et non-financier trimestriel des administrations publiques soit en place. Ceci donne trois ans pour arriver à cet objectif très ambitieux.

Pour la France, avec la DGCP, le tour d'examen de ce dont on dispose a débuté, sans entrer dans le détail complet, la plupart de ces données infra-annuelles existent, mais elles n'ont pas été traitées en terme de comptabilité nationale. Donc il y a un travail d'investissement statistique très important qui doit être fait en France pour satisfaire à ces règlements.

Un programme de travail, avec la DGCP, a été lancé pour se donner les moyens de répondre, d'ici juin 2005, à cet objectif et y répondre au mieux.

M. Renard demande si les résultats de l'étude qualité d'Eurostat pourraient être disponibles avant 2005.

M. Lequiller répond qu'il est peu probable qu'ils le soient avant cette date, car le problème de la qualité n'est pas simple. Même pour le premier règlement qui concerne des postes qui semblent aisément disponibles, les impôts, les recettes de TVA des difficultés apparaissent au niveau trimestriel, en particulier pour les impôts dont certains n'ont de véritable sens qu'en annuel. Actuellement le groupe de travail sur ce premier règlement se penche sur l'interprétation et l'harmonisation de ces données : comment additionner des taxes d'habitation et des taxes foncières qui ne sont pas en France versées selon les mêmes modalités que dans d'autres pays et comment de ce fait analyser le résultat global. Aussi Eurostat, même pour ce premier règlement, connaît des difficultés pour interpréter les données.

Mme Parent ajoute que dans le cadre de ce qui est transmis sur les comptes financiers, la BCE essaie de confronter le quatrième trimestre en données agrégées avec les comptes nationaux annuels et cela donne des résultats qui peuvent être assez cocasses pour certains pays. Elle fait aussi un travail de comparaisons, de mise en perspective de sources publiques existant par ailleurs, notamment dans les bases de données du FMI, pour se fixer un certain nombre de repères, même si sur le compte financier il y a moins de problèmes conceptuels que sur le non-financier.

M. Lequiller termine son intervention en ajoutant que les comptes trimestriels complets seront utilisés pour faire des projections à moyen terme et qu'il sera donc nécessaire de mettre en place une méthodologie d'ici 2005 pour la réalisation des séries rétrospectives.

VI - SUIVI ANNUEL DU RAPPORT SUR LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS EN FRANCE (M. NIVAT, M. DEPOUTOT)

M. Pollin invite M. Nivat à aborder le point V de l'ordre du jour.

M. Nivat indique qu'il a peu de choses à ajouter aux propos de M. Bahuchet et de M. Pécha, si ce n'est qu'effectivement la Balance des paiements a débuté le suivi des recommandations du rapport sur les investissements directs étrangers en France en deux temps. Le premier en recrutant un spécialiste de l'Insee et le deuxième en demandant une habilitation de plusieurs années au comité du secret pour pouvoir utiliser le fichier LIFI, fichier qui permet de repérer l'origine ultime du contrôle des capitaux dans les entreprises étrangères implantées en France.

M. Pollin demande en quelques mots une information sur le fichier LIFI.

M. Depoutot indique que cela recouvre le nom abrégé de l'enquête Liaisons financières, qui s'adresse à toutes les entreprises au-delà d'un certain seuil de chiffre d'affaire et qui reconstitue, en fonction de leur détention en portefeuille de participation, la structure des groupes sur le territoire national. Ce fichier est enrichi par le ministère de l'Industrie et depuis peu, la Banque de France travaille également sur cette source.

Des contacts vont être pris pour qu'une démarche symétrique débouche sur une base commune.

En réponse à la question de M. Pollin, M. Nivat précise que la personne de l'Insee va mettre à profit sa connaissance du fichier LIFI pour voir dans quelle mesure la méthodologie des FATS, qui est fondée sur le contrôle de premier rang peut être rapprochée de celle du fichier LIFI qui intègre les contrôles de rang 2, 3 et plus.

M. Renard salue d'une part le lourd travail qui est engagé et d'autre part la coopération entre l'Insee et la Banque de France.

Mais il souhaite évoquer une des conclusions du rapport Mucchielli qui suggérait d'explorer les recoupements entre FBCF et flux de financements, actuellement peu documentés. Le rapport évoquait aussi, dans une optique symétrique mais plus lointaine, la question des investissements français à l'étranger.

VII - PROJET D'AVIS DE LA FORMATION

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'Assemblée plénière du CNIS.

Le Président remercie les participants et lève la séance.

Adoption du compte rendu

Rédactrice : Christiane PAVARD

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du CNIS **avant le 14 janvier 2002** (tél. : 01 41 17 52 66). Ces modifications seront prises en compte dans le Rapport annuel d'activité 2001.

DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN SEANCE

- Extrait du rapport du CNIS n° 62 : Avis sur les programmes statistiques 2001
- Avant-projets de programmes statistiques 2002